

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET :**Acquisition foncière - Parcelle en nature de jardin - Rue des Jardins****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2018, la Commune avait entrepris l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance totale de 165 m² sise Quartier "Les Jardins" auprès de sa propriétaire Madame Christine MATHIEU, acquise dans le cadre du programme communal de réalisation de jardins familiaux à proximité du centre ville.

Dans un souci d'économie de frais, la Commune avait décidé de passer cet acte en la forme administrative. Les pièces préalables à la rédaction de l'acte avaient été demandées et réceptionnées et le projet d'acte avait été établi et adressé à Madame MATHIEU.

Sans réponse de la part de cette dernière, la Commune a été informée peu après du décès de la propriétaire survenu le 25 septembre 2018.

La Commune souhaitant poursuivre l'acquisition dudit terrain, le projet a été communiqué par le Notaire en charge de la succession à Monsieur Laurent BRUTINEL, héritier de Madame MATHIEU, qui a accepté de poursuivre l'opération.

L'identité de la personne du vendeur s'en trouvant changée, une nouvelle délibération est nécessaire.

Les discussions entreprises avec Monsieur BRUTINEL ont abouti à un accord pour la poursuite de l'opération et conditions et modalités identiques à celles convenues à l'origine avec Madame MATHIEU, savoir une vente de la parcelle cadastrée Section CR Numéro 46 d'une contenance de 165 m² pour un prix de 13.200,00 euros.

Le montant de l'opération est inférieur au seuil de consultation de France Domaine.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Je vous propose, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme Opérationnel et des Finances réunies respectivement les 18 et 19 Juin 2019 :

- **Article 1 :** d'approuver l'acquisition de la parcelle de terrain sise quartier Les Jardins, cadastrée au Numéro 46 de la Section CR et appartenant à Monsieur BRUTINEL, au prix de 13.200,00 euros.
- **Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à cette acquisition qui sera pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire-Adjoint



Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019

Affiché ou publié le : - 5 JUIL. 2019

Acquisition foncière - Parcelle de terrain - Quartier "Les Jardins"



